Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260120-CM2026_002-DE

Conseil municipal du jeudi 15 janvier 2026

DELIBERATION

CM2026-002 Subventions aux associations sportives au titre des frais de déplacements

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 15 janvier, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjointe ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Céline KERANGUEVEN ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Gwenaël KERJEAN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Sylvie RAVAILLEAU, qui a donné procuration de vote à	Bruno SIMON
Jérôme JACOPIN, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Jean-Philippe SOURIMENT
Philippe ÉGELÉ, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel CADOUR

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 09 janvier 2026.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	23
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260120-CM2026_002-DE

CM2026-002 Subventions aux associations sportives au titre des frais de déplacements

Monsieur Olivier YVEN donne lecture de la délibération :

Le règlement d'attribution des subventions municipales aux associations, entré en vigueur le 1er janvier 2024, définit les modalités d'attribution des aides aux déplacements des associations sportives.

Les dossiers de demandes transmis en mairie ont été étudiés selon les critères fixés dans ce règlement.

Pour mémoire, sont concernés uniquement les déplacements sportifs hors Finistère (championnats régionaux ou nationaux, coupes) des jeunes de moins de 21 ans.

Les associations avaient jusqu'au 30 novembre 2025 pour déposer leur dossier de demande d'aide aux déplacements pour la saison 2024 – 2025.

Quatre associations ont réalisé une demande :

- La Flèche gymnique Guilérienne,
- Saint-Renan Guilers Handball,
- Le club d'athlétisme Guilérien,
- Les Bleuets de Guilers Basket-ball.

A titre d'information, sont indiqués ci-après les montants versés en 2024 et 2025 aux associations sollicitant une subvention :

Flèche Gymnique Guilérienne	2024	2025
Subvention annuelle de fonctionnement	4 532,40 €	4 504,30 €
Subvention - Aide à la formation des jeunes adhérents	/	/
Subvention pour frais de déplacements	2 501,10 €	
Subvention – aide à l'emploi	/	/
Subvention exceptionnelle	500,00 €	/
TOTAL	7 533,50 €	4 504,30 €

Saint Renan Guilers handball	2024	2025
Subvention annuelle de fonctionnement	2 830,33 €	2 498,44 €
Subvention - Aide à la formation des jeunes adhérents	/	/
Subvention pour frais de déplacements	5 000,00 €	
Subvention – aide à l'emploi	/	/
Subvention exceptionnelle	/	/
TOTAL	7 830,33 €	2 498,44 €

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 029-212900690-20260120-CM2026_002-DE

Club d'athlétisme Guilérien	2024	2025
Subvention annuelle de fonctionnement	/	/
Subvention - Aide à la formation des jeunes adhérents	/	/
Subvention pour frais de déplacements	2 465,86 €	
Subvention – Aide à l'emploi	/	/
Subvention exceptionnelle	/	/
TOTAL	2 465,86 €	0,00 €

Bleuets de Guilers	2024	2025
Subvention annuelle de fonctionnement	1 506,15 €	1 646,26 €
Subvention - Aide à la formation des jeunes adhérents	/	/
Subvention pour frais de déplacements	1 640,45 €	
Subvention – Aide à l'emploi	/	/
Subvention exceptionnelle	/	/
TOTAL	3 146,60 €	1 646,26 €

* * *

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la **commission « Affaires générales et finances » du 08 janvier 2026** : favorable ;
Vu l'avis de la **commission « Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport et associations » du 08 janvier 2026** : favorable

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Attribue**, au titre de l'exercice budgétaire 2026, des subventions de fonctionnement destinées à financer l'aide aux déplacements sportifs réalisés au cours de la saison 2024-2025, selon les montants suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de la subvention
Flèche Gymnique Guilérienne	2 152,52 €
Saint Renan Guilers Handball	4 385,02 €
Club d'athlétisme Guilérien	1 972,26 €
Les Bleuets de Guilers Basket-Ball	2 426,94 €
TOTAL	**10 936,74 €**

- **Précise** que cette attribution intervient conformément aux dispositions de l'article L.2311-7 du Code général des collectivités territoriales ;

- **Autorise** le maire, en application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, à mandater le versement de ces subventions avant le vote du budget primitif 2026 ;

- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026 de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

Le secrétaire de séance,
Michel CADOUR